

Les pères incarcérés: programme de recherche

D'après des estimations récentes, aux États-Unis, environ les deux tiers des délinquants de sexe masculin incarcérés dans un pénitencier d'État et les trois quarts des détenus sous responsabilité fédérale ont des enfants. Les chiffres établis par le département de la Justice pour 1991 confirment qu'environ 500 000 hommes détenus dans les pénitenciers américains sont pères.

Il importe donc de cerner les questions qui intéressent tout particulièrement ces détenus, afin de leur offrir des programmes et des mesures d'intervention qui les aideront pendant leur incarcération et après leur mise en liberté.

Presque toutes les recherches sur l'incarcération et les relations familiales portent sur les mères et les problèmes qu'elles connaissent en tant que parents dans un établissement correctionnel. De plus, les études axées sur les hommes incarcérés portent ordinairement sur la relation entre le délinquant et sa famille en tant qu'unité, et sur le rôle que joue cette relation dans l'adaptation au milieu carcéral ou la réadaptation. Il est rare que la paternité comme telle fasse l'objet d'une enquête particulière.

Heureusement, quelques travaux de recherche ont été réalisés sur le père incarcéré. Ces études ont porté sur l'interaction entre le père et l'enfant⁽²⁾, les caractéristiques de la famille et l'expérience parentale⁽³⁾, les états affectifs⁽⁴⁾ et les programmes de compétences parentales à l'intention des pères incarcérés⁽⁵⁾.

Dans cet article, nous résumons les constatations de ces études et nous décrivons plusieurs programmes américains destinés expressément à ce groupe de détenus. Enfin, et c'est peut-être le plus important, nous proposons un programme de recherche dans ce domaine. Aspects juridiques Beaucoup d'hommes sont soucieux de conserver leurs droits de parents durant leur incarcération. Ils se heurtent toutefois à deux problèmes fondamentaux: la difficulté de trouver un conseiller juridique compétent et l'opinion selon laquelle il n'est pas dans l'intérêt de l'enfant d'avoir des rapports avec un parent incarcéré.

Néanmoins, les pères incarcérés défendent en justice leurs droits de visite, contestent les procédures d'adoption et interviennent dans *Research Centre, University at Albany* des affaires de placement en famille d'accueil, surtout lorsque la mère de leurs enfants est morte ou également incarcérée. En outre, ils sont souvent obligés d'affronter des contestations devant les tribunaux, par exemple lorsque leur conjointe déménage dans un autre État ou tente, par des moyens judiciaires, de les dépouiller de leurs droits de parents. Aspects économiques En général, les pères incarcérés dépendent sur le plan économique de leur famille et d'amis dans la collectivité. Les détenus ne peuvent ordinairement pas subvenir aux besoins quotidiens de leur famille, et ils peuvent encore moins lui assurer les ressources nécessaires pour faire face à d'autres besoins (par exemple, les visites au pénitencier ou les appels interurbains). Pour survivre, certaines familles doivent donc se tourner vers l'assistance sociale. Aspects sociaux Une des tâches les plus difficiles, pour le père incarcéré, consiste à expliquer son incarcération à ses enfants. C'est une situation gênante pour lui, et des tentatives peu judicieuses (d'autres membres de la famille) de protéger les enfants en les empêchant de connaître la criminalité de leur père ne font souvent qu'empirer les choses.

Les conditions de visite sont aussi frustrantes pour les pères qui veulent cultiver des relations

authentiques avec leurs enfants. Les salles de visite ne sont pas confortables, il est impossible de s'y livrer à des activités avec les enfants, et les règles de sécurité mènent souvent à des pratiques en apparence oppressives (comme l'interdiction de s'asseoir sur les genoux d'un détenu). Le climat général est tout simplement inhospitalier pour des enfants.

Ces préoccupations sont celles des pères qui réussissent à entretenir des rapports avec leurs enfants. Il est toutefois fréquent que les pères incarcérés ne puissent communiquer avec leurs enfants, soit parce que la personne responsable de ces derniers s'y oppose, soit parce qu'ils ne savent pas où se trouvent leurs enfants. Aspects psychologiques Beaucoup de pères incarcérés sont très déprimés et angoissés et n'ont guère d'estime de soi. Des sentiments de perte, d'impuissance et de tristesse affligent beaucoup d'hommes séparés de leurs enfants par les murs d'une prison. Les pères s'inquiètent souvent aussi de ce que leurs enfants sont à la maison avec une personne psychologiquement instable et craignent qu'ils ne soient agressés physiquement et psychologiquement en leur absence.

Certains pères se sentent également coupables d'avoir perturbé la vie de leurs enfants. Un grand nombre se jugent responsables des problèmes que leurs enfants connaissent à la maison, dans la collectivité et à l'école. Les pères incarcérés tendent également à se sentir coupables de ne pas avoir passé suffisamment de temps avec leurs enfants avant leur incarcération et plus généralement de ne pas assumer leurs responsabilités parentales.

En outre, les pères incarcérés sont souvent déchirés par la contradiction apparente entre leur rôle comme parents et leur situation de détenus. Un grand nombre d'entre eux ne se considèrent jamais comme parents et acceptent plutôt les rôles de toxicomanes ou de criminels qui leur sont plus familiers. D'autres pères veulent être parents mais croient que la prison les empêche d'assumer leurs responsabilités parentales. Aspects liés aux relations Certains pères incarcérés craignent que leurs enfants les oublient ou les remplacent par une autre personne (comme un beau-père). D'autres ont peur que leurs enfants cessent de venir les voir et les considèrent comme des étrangers au moment de leur mise en liberté; d'autres encore croient que leurs enfants vont s'imaginer qu'ils les ont abandonnés et ils s'inquiètent de perdre leur respect.

Lorsqu'approche la date de leur mise en liberté, certains pères redoutent la perspective de réintégrer un foyer où leurs enfants et leur conjointe sont parfaitement autonomes et ont appris à vivre sans eux. D'autres craignent de rompre avec leur conjointe et d'être par conséquent coupés de leurs enfants. Programmes destinés aux pères incarcérés Les autorités carcérales semblent généralement indifférentes à l'idée de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes à l'intention des pères incarcérés. Beaucoup croient que les questions parentales sont incluses dans d'autres programmes plus génériques.

Malgré la décentralisation des démarches dans ce domaine, plusieurs programmes axés sur les compétences parentales sont actuellement offerts aux détenus de sexe masculin (voir dans ce numéro l'article de Carpentier sur un programme offert au Canada).

Le programme «Parents en prison» de la Tennessee State Prison vise à combattre les tendances aux mauvais traitements et au délaissement des enfants chez les détenus. Le programme est animé par des délinquants, des membres de la collectivité et des employés de l'établissement.

Le projet d'aide aux parents incarcérés (*Project Helping Incarcerated Parents*) offert dans l'État du Maine et le programme parents-enfants (*Parents and Children Together*) de l'établissement correctionnel fédéral de Fort Worth, au Texas, sont d'autres exemples d'efforts menés en collaboration pour réduire tant la récidive que la violence faite aux enfants.

Les détenus aussi ont élaboré des programmes axés sur les compétences parentales à l'intention des pères. *L'Eastern Fathers' Group* de New York vise à aider tous les délinquants, indépendamment de la durée de leur peine, en leur fournissant des renseignements et en leur proposant des stratégies d'adaptation pour faire face à la perte des relations familiales.

Le Parent Occupational Program de l'État de New York a également été conçu par des détenus et il a pour objet de renforcer la relation entre les pères incarcérés et leurs enfants.

Bien qu'il n'ait jamais été mis en oeuvre, le projet *Prisoners' Parenting Centre*, de l'État de New York, était un des plus complets et des plus ambitieux jamais élaborés à l'intention des pères incarcérés. Élaboré par des détenus et visant à favoriser la socialisation et le développement moral des pères incarcérés, le programme avait également pour but d'améliorer la qualité de vie des enfants dont le père purgeait une peine d'emprisonnement. Programme de recherche Il s'agirait, en un premier temps, de déterminer exactement le nombre d'hommes incarcérés qui ont des enfants. Il faudrait ensuite mener d'autres recherches pour comparer les pères et les mères qui purgent une peine d'emprisonnement.

L'importance que les pères incarcérés attachent à leur rôle de parents devrait faire l'objet d'autres études. Il s'agirait d'évaluer les relations actuelles et préalables à l'incarcération du parent incarcéré et l'incidence sur la relation père-enfant d'une séparation plus ou moins longue, l'accent étant tout particulièrement mis sur les conséquences d'une incarcération de longue durée.

Il y a d'autres questions qui demeurent sans réponse. Il faudrait suivre les détenus qui ont des enfants durant et après leur incarcération pour voir s'il existe un lien entre, d'une part, l'état de la relation père-enfant et, d'autre part, l'adaptation au milieu carcéral et la récidive. Il faudrait aussi examiner si les parents règlent **ensemble** les questions de garde d'enfants, déterminer comment ils procèdent pendant l'incarcération du père et explorer les perceptions de la famille quant à la possibilité d'entretenir une relation avec le parent incarcéré.

Il faudrait également évaluer la nature et l'envergure des programmes d'acquisition de compétences parentales destinés aux détenus de sexe masculin. Cette étude pourrait en définitive aboutir à l'établissement d'un répertoire des programmes offerts précisant les composantes clés comme le but du programme, les activités organisées, la durée des séances et les critères de participation, de même que l'adresse et le nom de la personne-ressource pour chaque programme.

Enfin, il faudrait examiner les attitudes des responsables et des employés des services correctionnels. Leur point de vue sur les problèmes que connaissent les pères incarcérés représente une composante essentielle de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes viables pour cette population carcérale. Éléments positifs... Un ensemble complet de recherches (et en définitive de programmes)

aiderait les employés des services correctionnels à mieux gérer les établissements et installations en répondant aux besoins spéciaux de ce segment important de la population carcérale. Il devrait aussi être plus facile de gérer des populations carcérales de plus en plus diversifiées si l'on prend en considération le rôle et les obligations de parent, qui constituent une préoccupation commune à un grand nombre de détenus. Les organismes communautaires offrent aussi de nombreux programmes axés sur les compétences parentales. Les détenus pourraient en bénéficier sans que cela entraîne pour le système correctionnel des efforts et des dépenses considérables. Ces programmes pourraient aider tous les membres de la famille et cela permettrait d'offrir aux pères incarcérés le soutien dont ils ont besoin, de stabiliser leurs relations avec leurs enfants et d'améliorer également (par voie de conséquence) la situation des mères.

En encourageant les pères incarcérés à se concentrer sur leur rôle comme parents, on pourrait également accroître leur capacité de prendre des décisions personnelles et réfléchies. Ils pourraient ainsi commencer à examiner les conséquences de leurs actes non seulement sur leur vie mais également sur celle de leurs enfants. En soulignant et en approuvant le rôle parental des détenus, un établissement pénitentiaire pourrait donc aider les pères incarcérés à acquérir des valeurs socialement constructives qu'ils transmettraient à la génération suivante.

(1)School of Criminal Justice, Hindelang Criminal Justice Research Centre, University at Albany, 135 Western Avenue, Albany, New York 12222. Cet article est une version révisée d'une contribution protégée par droit d'auteur à *l'Encyclopedia of American Prisons*, préparée sous la direction de M. D. McShane et F. P. Williams III, New York, Garland Publishing Inc., 1995.

(2)LANIER, C. S. «Dimensions of Father-Child Interaction in a New York State Prison Population», *Journal of Offender Rehabilitation*, 16, 3/4, 1991, p. 27-42.

(3)HAIRSTON, C. F. «Men in Prison: Family Characteristics and Parenting Views», *Journal of Offender Counselling, Services, and Rehabilitation*, 14, 1, 1989, p. 23-30. Voir également MORRIS, P. «Fathers in Prison», *British Journal of Criminology*, 7, 1967, p. 424-430.

(4)LANIER, C. S. «Affective States of Fathers in Prison», *Justice Quarterly*, 10, 1, 1993, p. 51-68.

(5)HAIRSTON, C. F. et LOCKETT, P. «Parents in Prison: New Directions for Social Services», *Social Work*, mars-avril 1987, p. 162-164. Voir également «Parents in Prison: A Child Abuse and Neglect Prevention Strategy», *Child Abuse and Neglect*, 9, 1985, p. 471-477. Voir aussi LANIER, C. S. et FISHER, G. «A Prisoners' Parenting Centre (PPC): A Promising Resource Strategy for Incarcerated Fathers», *Journal of Correctional Education*, 4, 4, 1990, p. 158-165. Aussi : «The Eastern Fathers' Group: An Educational and Mutual Support Program for Incarcerated Fathers», *Yearbook of Correctional Education: 1989*, préparé sous la direction de Stephen Duguid, Vancouver, Université Simon Fraser, 1989, p. 155-173.